

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	11

Vote
À la majorité
Pour : 7
Contre : 4
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture
Le : 27/07/2026
Et
Publication ou notification du :
27/07/2026

L'an 2026, le 27 juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Christian, le plus âgé des membres du conseil, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/07/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, M. GOFFINET Yan, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, Mme MOREL Béatrice, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

Pouvoirs : M. PERRIOT Benjamin à Mme MOREL Béatrice, Mme MORLON Laurence à M. GOFFINET Yan

A été nommé secrétaire : M. Yan GOFFINET

N° 2026_D_23

ÉLECTIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-10, L. 2121-15, L. 2122-4 et L. 2122-7,

Vu le jugement du Tribunal administratif d'Orléans en date du 11 juin 2026 portant annulation de l'élection du Maire et des Adjoints intervenue le 20 mars 2026.

Vu les résultats de l'élection municipale en date du 15 mars 2026

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin secret ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme GOFFINET Stéphanie : 7 (sept) voix
- Mme MOREL Béatrice : 4 (quatre) voix

Mme GOFFINET Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

République Française
Département LOIRET
Commune de Grangermont

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le 28/07/2026

ID : 045-214501595-20260727-2026_D_23-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 27/07/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance
Yan GOFFINET